

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 1325  
LOT 3 107 858 DU CADASTRE DU QUÉBEC (4679, RUE LAVAL)**

**AVIS est par les présentes donné par la soussignée :**

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 16 août 2022, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 22-06.

**Nature et effets :**

Le propriétaire du lot 3 107 858 du cadastre du Québec (Immobilier MAG et Fils inc. – 4679, rue Laval) demande une dérogation mineure afin de céder une superficie de 110,1 m<sup>2</sup> au bénéfice du lot 3 107 855 afin de régulariser une situation d'empiètement existante et conserver une superficie totale de 344 m<sup>2</sup> avec une profondeur moyenne de 21,1 mètres.

**Raisons :**

L'article 5.2 du Règlement de lotissement n° 1325 prescrit une superficie minimale de 600 m<sup>2</sup> pour un lot commercial avec une profondeur minimale moyenne de 30 mètres.

**Identification du site concerné :**

Le site concerné est le lot 3 107 858 du cadastre du Québec (Immobilier MAG et Fils inc. – 4679, rue Laval).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière